

ROYAUME DU MAROC

=ooOoo=

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.

N°.....DRH/DDRH/SAPC

6942

Rabat, le.....

13 DEC. 2019

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu l'arrêté du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2622.06 du 23 Choual 1427 (15 Novembre 2006), portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 3487 en date du 21 Juin 2019 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24520 en date du 07 Août 2019 ;
- L'Opinion n° 18952 en date du 07 Août 2019 ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 6012 en date du 01 Novembre 2019 relative à la désignation du jury de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade ;

Vu les procès verbaux des délibérations du jury sur les résultats finaux de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade.

**DECIDE**

**Article unique** : La liste des candidats déclarés définitivement admis à l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade, organisé le **03 Novembre 2019**, est arrêtée comme suit :

**Option : Affaires Administratives, effectif : (Cinq ; 05)**

ECHAIR FOUAD /  
AZIZI KHADIJA /  
HIGBAR SAMIRA /  
BOUIH LATIFA /  
EL BASRAOUI ABDELLAH /

**Option : Production végétale, effectif : (Quatre ; 04)**

EL BADAOUI RAHMA /  
AIT BIH FATIMA /  
EL FATHI ABDELAZIZ /  
BOUMHAOUAD LOUBNA /

**Option : Vulgarisation et Pédagogie Agricole, effectif : (Un ; 01)**

RGUIBI YAYA /

**Option : Production Animale, effectif : (Trois ; 03)**

LAAROUSSI ABDELLAH /  
CHAKIR HASSAN /  
CHAMI ABDERRAHIM /

**Option : Répression des Fraudes et Contrôle de la Qualité des Produits Industriels et Agricoles, effectif : (Un ; 01)**

KAHAJI FATNA /

**Option : Affaires économiques et Statistiques, effectif : (Deux ; 02)**

BOUTKRIDA ABDELLATIF /  
ESRHIRE HAMID /

**Option : Gestion des Entreprises Agricoles, effectif : (Un ; 01)**

CHAOUI MOHAMED /

**Option : Informatique, effectif : (Un ; 01)**

BADRI ABDELJALIL /

**Option : Machinisme Agricole, effectif : (Un ; 01)**

KADADA ALI 

**Option : Génie Rural et Topographie, effectif : (Deux ; 02)**

HAJRI EL MEKI  
AHDIDI MOHA



Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Directeur des Ressources Humaines

Signé : Adil ELOUFIR

